



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Cantal

Division de l'Organisation Scolaire et des Élèves
Pôle vie de l'élève
Bureau 225
Affaire suivie par :
Sandrine Viars
Tél : 04.71.43.44.10
Mél : sandrine.viars@ac-clermont.fr

Aurillac, le lundi 9 mai 2022

11, place de la Paix
15012 Aurillac cedex

Inscription au répertoire départemental des structures d'accueil et d'hébergement du Cantal

Identification du centre :

« Le chalet des Galinottes »

2 Rue de la Patinoire – 15300 LAVEISSIÈRE

Date du dernier procès-verbal de sécurité :	14/04/2022 (périodicité de 3 ans)
Description du bâtiment :	RS, L, N 4^{ème} catégorie
Date de la dernière visite de l'éducation nationale :	18/03/2019
N° d'inscription :	02-IA-15
Capacité totale d'hébergement :	185 dont 90 places maternelles

L'avis favorable de la commission de sécurité concernant le centre est valable jusqu'au **14/04/2025**.

Il appartient au responsable du centre de solliciter en temps voulu le passage de la commission de sécurité avant expiration de la validité de l'avis et d'adresser une copie du nouveau procès-verbal de la visite à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal (DSDEN), Division de l'organisation scolaire et des élèves (DOSE)– Pôle vie de l'élève.

Cette inscription pourra être suspendue ou retirée :

- en cas d'anomalies constatées par les enseignants dans le fonctionnement du centre ;
- en cas de contrôles négatifs opérés par les autorités compétentes dans le cadre des réglementations de sécurité ;
- en cas de non réception de la copie du procès-verbal de la commission de sécurité par les services de la DSDEN du Cantal.

L'inspectrice d'académie –
directrice académique des services
de l'éducation nationale du Cantal


Maryline LUTIC